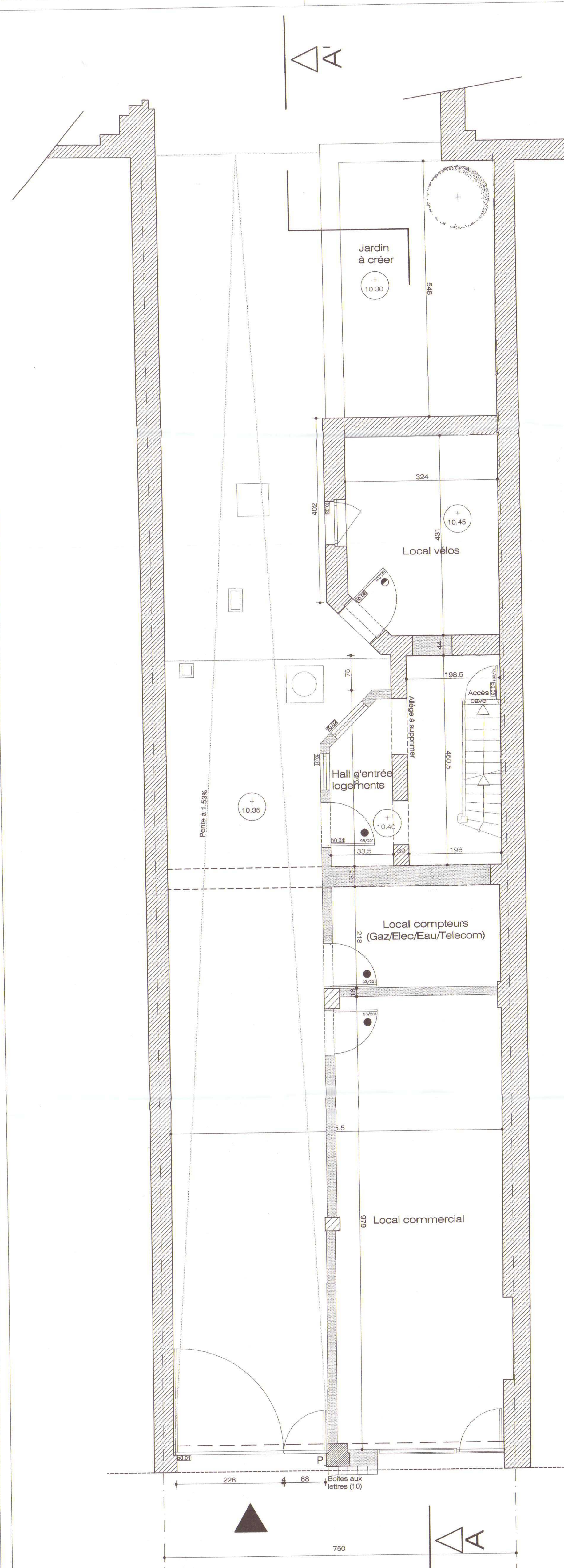
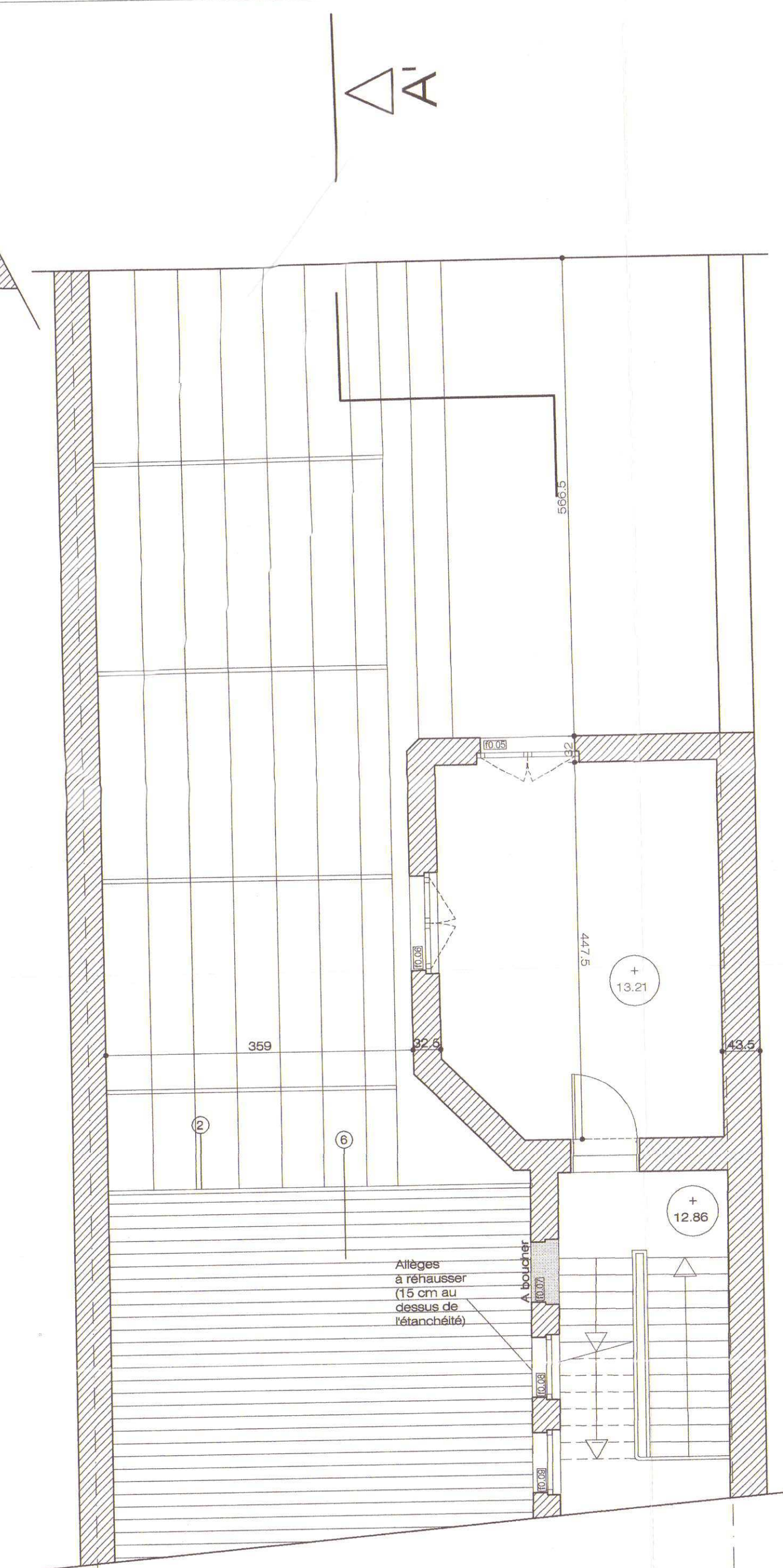


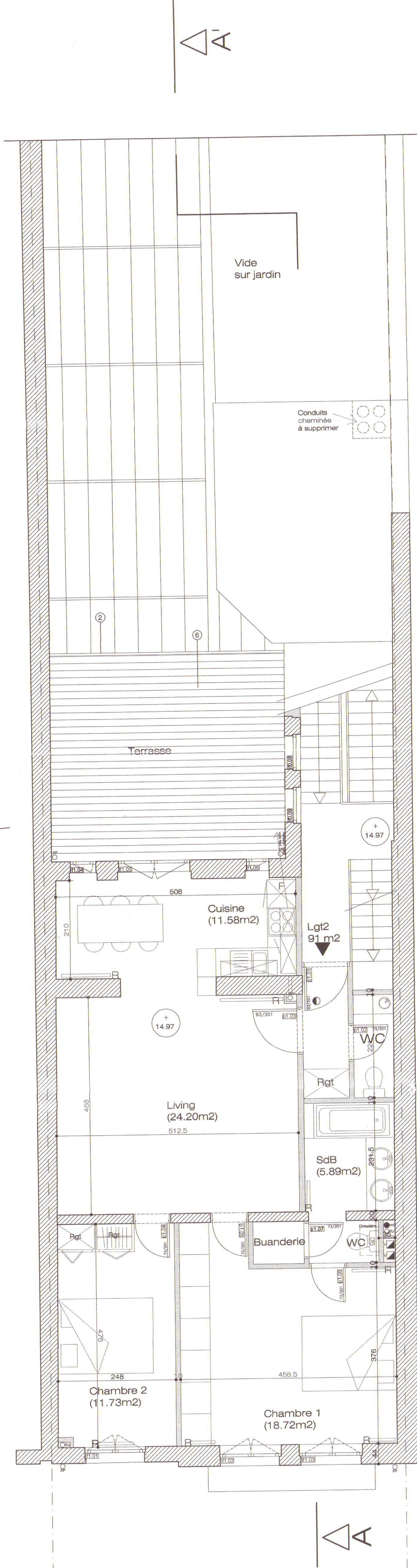


Avenue Brabançonne, 17

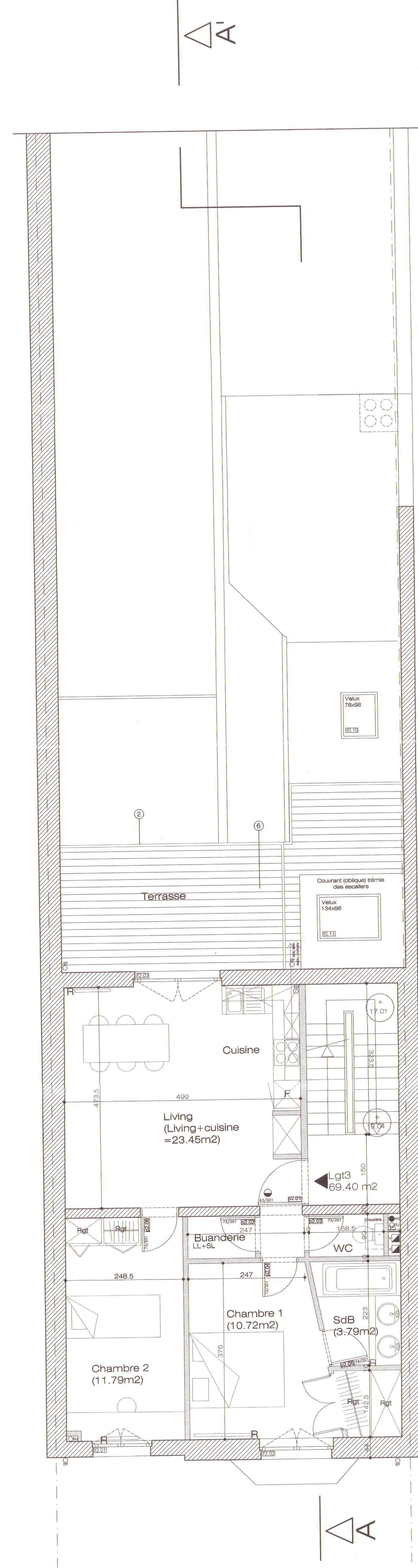
PLAN RDC



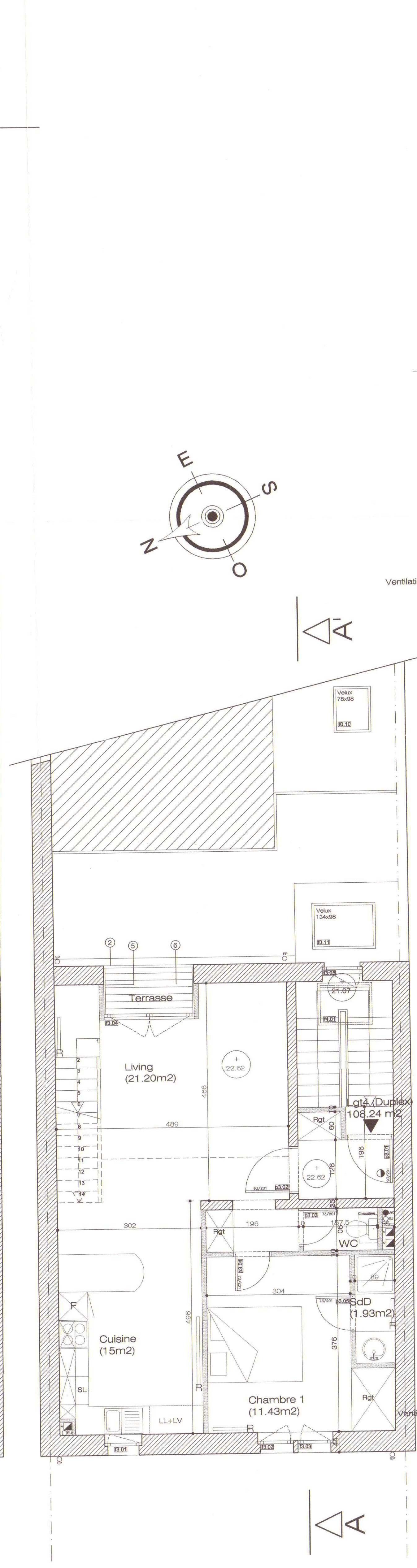
PLAN ENTRE-SOL



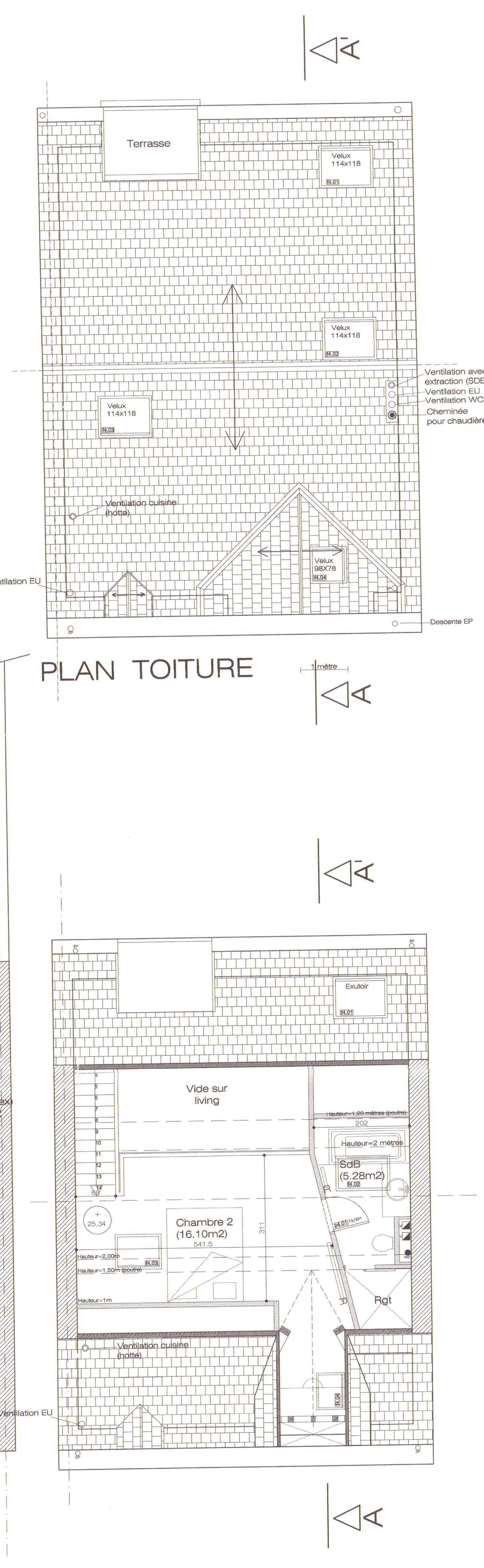
PLAN ETAGE 1



PLAN ETAGE 2



PLAN ETAGE 3



PLAN TOITURE

LEGENDE TECHNIQUE

- EP Aération mécanique
- EP Eaux pluviales
- EU Eaux usées
- WC Eaux WC
- H Dévidoir avalhydraulique 20m + prise DPS 45 mm
- Chambre de visite
- Porte coupe-feu 1h
- Porte coupe-feu 1h
- Construction
- Démolition
- Structure existante béton armé

LEGENDE DES MATERIAUX

- BETON ARME
- MURS EN BLOCS DE TERRE CUITE
- CLOISON GYPROC RF2H
- BARDAGE BOIS (MELEZE DE SIBIRIE)
- PLANCHER BOIS TYPE KERTO (7cm)
- CHASSIS BOIS + VITRAGE DOUBLE STOPRAY SUPERISOLVER FEUILLETE OU VITRAGE SPALIN
- PASSERELLE EN CALLEBOTS
- ESCALIERS METALLIQUES + CALLEBOTS
- GARDE-CORPS ACIER
- TERRASSE EN MELEZE DE SIBIRIE
- LANTERNEAU PLAT
- CHASSIS DE TOITURE TYPE VELLUX
- TOITURE ZINC
- TOITURE EN ARDOISE

REMARQUES :
 NORMES : Voir AR du 7-7-04 et AR du 19-12-97
 La résistance au feu de l'ensemble est déterminée par la norme NBN 202.
 Toutes les portes coupe-feu et les panneaux coupe-feu renseignés sur les plans seront conformes à la norme NBN 202 (sauf erreur).
 Les portes coupe-feu RF 1h seront munies d'un dispositif de fermeture automatique ainsi que celles indiquées au plan par les initiales "AF". Les parois de garnies vitrées contiendront des carreaux de verre RF 1h et seront complétées au niveau de chaque étage par des écarteurs horizontaux RF 1h occupant tout l'espace laissé libre par les carreaux.
 Les trappes et portions de vitres pratiques dans une gaine seront RF 1h. Lorsque la nature ou la destination des gaines vitrées interviennent, le placement d'écarteurs à chaque niveau, les parois présenteront un RF 2h et les trappes et portions de vitres un RF 1h NBN 713.003.
 Ces gaines seront également munies d'une porte supérieure.
 Un éclairage de sécurité sera établi suivant les normes du R.G.P.T.
 (Sous-sols et dégagements) + NBN EN 1838 et 00596-2-22 + NBN 071-100
 Les sorties, sorties de secours et le matériel de lutte contre l'incendie seront signalés conformément à l'AR du 17-05-97.
 Ventilation : Voir NBN 21-207, 21-202, 21-203, 21-205.
 Aération et hygiène : Voir NBN S 21-207
 (Ventilation mécanique du parking en sous-sol)

NB: Toutes les côtes sont à vérifier soigneusement sur place.

VILLE DE BRUXELLES
PERMIS D'URBANISME
 Réf. : 69B/07
 du : 17/10/08
 Plan annexé N° 07/09
 Le Conseiller,
 [Signature]
 L'ARCHITECTE
 FERNAND DE SMET
 Rue MICHONNE 35
 1050 - BRUXELLES
 TEL. 02 245 95 90

PLAN JOINT A NOTRE DEMANDE DE PERMIS DE BATIR
BRABANCONNE / Maison à rue
 Avenue de la Brabançonne, 17
 1000 Bruxelles

PLANS MAISON A RUE

DSW ARCHITECTS SA
 RUE MONROESTRAAT 33/35 - 1030 BRUXELLES-BRUSSEL
 TEL. 02 245 95 90 - FAX: 02 242 97 01 e-mail: architec@dsw.be
 ECHELLE : 1/50
 DATE : 24/05/2007
 HC : [Signature]
 COORDINATION : 975 A 26